

27 MARS 2020

Coronavirus : Bpifrance active de nouvelles mesures de soutien en investissement, pour renforcer les fonds propres des entreprises impactées par la crise sanitaire

Paris, le 27 mars 2020 – Après la mise en place de mesures exceptionnelles en financement pour pallier les difficultés de trésorerie des entreprises dans le contexte de la crise du coronavirus (Covid-19), Bpifrance déploie aujourd'hui un nouveau volet de son action, pour renforcer les fonds propres des start-up et PME françaises.



Pleinement mobilisé pour aider les entreprises à surmonter les difficultés économiques liées aux conséquences de l'épidémie de coronavirus, Bpifrance adapte son offre contracyclique avec le lancement de deux véhicules : le Fonds de Renforcement des PME (FRPME) doté de près de 100 millions d'euros, et le « French Tech Bridge », une poche de 80 millions d'euros destinée aux start-up qui devaient lever des fonds dans les prochains mois.

Le Fonds de Renforcement des PME (FRPME) :

Souscrit par Bpifrance Participations et le Programme d'investissements d'avenir (piloté par le Secrétariat général pour l'investissement), ce fonds a vocation à intervenir dans des PME ou petites ETI, industrielles ou de services, réalisant au moins 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, pour les accompagner dans leur redéploiement après qu'elles aient été confrontées à un choc brutal, l'impact de la crise Covid-19 en particulier.

Le Fonds de Renforcement des PME interviendra, entre 0,5 et 5 millions d'euros, en capital développement sous la forme principalement d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions (OBSA) sur des opérations :

- de financement de Besoin en fonds de Roulement (BFR)
- de renforcement ou de restructuration de haut de bilan

Pour les start-up : un « French Tech Bridge » de 80 millions d'euros

Dans le cadre du Plan d'urgence de soutien aux start-up de près de 4 milliards d'euros annoncé par le Gouvernement, une poche de 80 millions d'euros, visant à financer des « *equity bridges* » entre deux levées de fonds, est mise en place. Financé par le Programme d'investissements d'avenir et gérée par Bpifrance, ce véhicule nommé « French Tech Bridge » s'adresse prioritairement aux start-up qui devaient réaliser une levée de fonds dans les prochains mois, mais qui se heurtent à la contraction du capital-risque du fait de l'épidémie de coronavirus.

Ces financements, qui pourront aller de 100 000 euros à 5 millions d'euros, prennent la forme d'Obligations Convertibles (OC), avec un accès possible au capital, et doivent être co-financés par des investisseurs privés. Au total, avec l'effet de levier, le French Tech Bridge permettra de mobiliser 160 millions d'euros en fonds propres pour les start-up françaises.



En complément, Bpifrance continuera de soutenir les entreprises innovantes avec une enveloppe de près d'1,3 milliard d'euros d'aides à l'innovation (subventions, avances remboursables, prêts, etc.) prévue pour 2020, qui est maintenue. La banque publique d'investissement poursuivra, par ailleurs, ses investissements directs et en fonds de fonds aux côtés des investisseurs privés.

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, déclare : « *Bpifrance s'est mobilisé pour sécuriser les entreprises dans cette période exceptionnelle, avec le déploiement d'un "pont aérien de cash" dans un délai record. Désormais, nous lançons en plus, avec l'Etat, un "pont aérien de capitaux", pour renforcer les fonds propres des PME, qui en auront besoin dans les prochains mois pour se relancer. Nous nous adressons aussi spécifiquement aux start-up, car il est essentiel qu'elles puissent continuer à lever des fonds, et que l'écosystème d'innovation français se maintienne à haut niveau* ».

Contacts presse :

Bpifrance

Nathalie Police

nathalie.police@bpifrance.fr

Tél. : 06 07 58 65 19

Sarah Madani

sarah.madani@bpifrance.fr

Tél. : 01 42 47 96 89

Secrétariat général pour l'investissement

Lucas Tourny

lucas.tourny@pm.gouv.fr

01 42 75 64 58

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos du Programme d'investissements d'avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Depuis le lancement du PIA, l'Etat a ainsi co-financé plus de 6 000 projets pour préparer l'avenir. Une partie de ce programme d'investissements d'avenir, dotée de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros nouvellement engagé par le Gouvernement en 2017 et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Plus d'information sur [le site du SGPI](#) – Suivez-nous sur Twitter : @SGPI_avenir